

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la réimpression des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Juillet 1873.

## Chronique générale.

Le *Gaulois* donne, sous toutes réserves, une nouvelle d'une extrême gravité.

M. Magne serait arrivé à reconnaître la presque impossibilité de présenter un budget en équilibre sans demander à la Chambre la remise à l'année prochaine des projets de réorganisation de l'armée.

La responsabilité de cette situation remonte au gouvernement de M. Thiers, qui, en touchant aux traités de commerce, a paralysé les sources les plus abondantes où s'alimente le budget.

\*\*

On lit dans l'Assemblée nationale :

Nous avons dit que M. Magne avait beaucoup de peine à voir clair dans la situation financière laissée par M. Thiers. Le nouveau ministre des finances n'a pu encore parvenir, dit-on, à établir le compte de liquidation de l'ex-président.

M. Magne ne veut prendre la responsabilité que de ses actes et non pas de ceux de son prédécesseur.

Le président de la commission du budget n'a pu encore obtenir communication des modifications que M. Magne entend apporter aux budgets des recettes et des dépenses présentés par M. Thiers.

L'embarras du ministre des finances est si grand, qu'il en aurait été, un instant, découragé, et c'est ce qui a fait courir le bruit de sa démission.

On pense cependant que M. Magne sera en mesure, avant la prorogation de l'Assemblée, de présenter son plan financier à la commission du budget.

\*\*

Il est incontestable que le ministère était, ces jours-ci, divisé au sujet de l'élection des maires.

M. le duc de Broglie et M. Ernoul, notamment, étaient loin de s'accorder entre eux. Des concessions réciproques ont été faites, et il ne faut croire à aucun des bruits de dislocation ministérielle que les intéressés ont greffés sur ce dissentiment aujourd'hui apaisé.

\*\*

La sous-commission du conseil supérieur du commerce s'est réunie mardi à Versailles sous la présidence de M. de la Boullerie.

Le ministre de l'agriculture et du commerce a déclaré à la sous-commission que le gouvernement, se conformant aux votes du conseil supérieur, fait préparer par le conseil d'Etat deux projets de lois, l'un abolissant la surtaxe de pavillon, l'autre abrogeant la taxe sur les matières premières.

Le ministre pense pouvoir déposer lundi ces deux projets de lois sur le bureau de l'Assemblée.

Quant aux propositions d'impôts nouveaux préparées par la sous-commission, le conseil supérieur sera appelé jeudi à donner son avis, et le gouvernement, pendant la prorogation, étudiera les mesures qui seront adoptées.

\*\*

Une décision du Président de la République, rendue sur le rapport du ministre de la guerre, désigne pour faire partie du comité de défense les généraux de division dont les noms suivent :

MM. les généraux : duc d'Aumale, Douay, Bataille, Lebrun, Clinchant.

Par suite de ces nominations, le comité de défense se trouve, à partir de ce jour, composé de la manière suivante :

MM. le ministre de la guerre, président ; le maréchal Canrobert.

MM. les généraux de division duc d'Aumale, baron de Chabaud-Latour, Frossard, Forgeot, Douay, Ducrot, Bataille, Lebrun, Frébault (artillerie de marine), Susane, Clinchant, de Berckheim, et M. le général de brigade Séré de Rivières, membres.

M. le général de Rivières remplira, comme précédemment, les fonctions de secrétaire du comité, et M. le capitaine du génie Langlois, officier d'ordonnance du ministre de la guerre, celle de secrétaire-adjoint.

\*\*

M. de Jouvencel, qui vient de mourir, était, quoique républicain, un excellent homme.

Bien que sa position de fortune fût relativement modeste, il faisait beaucoup de bien dans le canton qu'il représentait.

Il appartenait à une excellente famille de robe, et ses ancêtres, des présidents à mortier entichés de leurs parchemins, devaient avoir peu d'agrément en voyant siéger leur descendant dans les parages de M. Arago.

\*\*

Les caricatures italiennes grossières et blessantes pour le gouvernement français, qui disparurent de Toulon et des principales villes du département du Var, à la suite de l'interpellation d'un député, qui demanda, il y a un an à peine, si Toulon faisait encore ou non partie de la France, viennent, dit-on, de réparaître et sont publiquement affichées sur les murs de la ville aussi bien qu'aux étalages de plusieurs boutiques de librairie.

Le fait a été signalé à l'autorité centrale, qui va très-certainement mettre ordre à ce scandale.

\*\*

On lit dans le *Courrier de Lyon* :

« Il est probable que le Shah de Perse, dans son voyage en France, ne s'arrêtera pas seulement à Paris. Il entre dans les desirs du « Roi des Rois » de visiter la grande ville des soieries. Le préfet demandera, dans ce cas, un crédit au conseil municipal, ou les négociants de notre ville organiseront une souscription pour recevoir dignement notre hôte asiatique. Une représentation de gala sera préparée pour le 16 juillet, date du passage de Nassr-ed-Din. Ensuite le Shah prendra la route d'Italie par Culoz. »

\*\*

On sait que les sommes et les valeurs déposées par M. Courbet chez des tiers ont été saisies à la requête de l'agence judiciaire du Trésor, pour garantir jusqu'à due concurrence les condamnations pécuniaires qui pourront être prononcées contre le trop célèbre débouleur de la colonne.

Ces sommes atteignent un chiffre relativement peu important, et M. Courbet s'en tirerait à bon marché s'il n'était atteint que dans sa fortune et dans une aussi mince proportion, mais il ne faut pas oublier que

la contrainte par corps, si elle a disparu de nos codes pour les dettes purement civiles, a été formellement maintenue pour les dettes envers l'Etat ; dans ce cas, l'emprisonnement peut s'élever jusqu'à une durée de cinq années.

M. Courbet est donc exposé, s'il ne va pas rejoindre à l'étranger ses bons amis de la Commune, à avoir pendant tout un lustre un logement assuré dans l'un des monuments de l'Etat.

\*\*

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

L'instruction de l'affaire Ranc, qui a été confiée à M. Guichard, capitaine rapporteur près le troisième conseil de guerre, se poursuit avec activité. On pense toutefois que ce procès ne viendra pas à l'audience avant trois semaines, à raison du délai fixé par la loi pour juger les accusés contumax. En effet, après l'ordre de mise en jugement, le président du conseil rend une ordonnance portant que l'accusé, qui n'a pu être saisi, sera tenu de se présenter devant la justice dans un délai de dix jours, et cette ordonnance est mise à l'ordre du jour. Ce n'est qu'après ce laps de temps qu'il peut être procédé, sur l'ordre du gouverneur de Paris, au jugement par contumace.

D'un autre côté, nous croyons savoir que l'instruction complète de l'affaire exigera un certain temps. Car c'est à tort qu'on a affirmé que M. Ranc avait déjà comparu devant un juge d'instruction pour répondre de sa conduite, en sa qualité de membre de la Commune, et qu'il avait obtenu de ce magistrat une ordonnance de non-lieu.

Il n'en est point intervenu en sa faveur, et il n'a comparu, comme inculpé, devant aucune juridiction civile ou militaire. Il n'a été appelé qu'une seule fois devant un capitaine-rapporteur et devant un conseil de guerre, et c'était pour y déposer, comme témoin, sur des faits absolument étrangers à ceux qui lui sont reprochés aujourd'hui.

\*\*

La *Patrie* annonce le prochain départ de trois commissaires français pour Belfort. Ces envoyés extraordinaires, dont deux appartiendraient à l'armée et l'un à la diplomatie, seraient chargés d'assister *de visu* à l'évacuation de cette place par les troupes prussiennes.

\*\*

L'*Echo de l'Est* affirme que récemment, à Toul, un ouvrier ayant été blessé par un officier allemand, non-seulement M. de Manteuffel infligea une année de forteresse à l'officier, mais qu'il accorda à l'ouvrier un secours de cinq mille francs. On ajoute, ce qui ne nous étonne nullement, que M. de Saint-Vallier a beaucoup aidé à ce résultat, qui honore M. de Manteuffel.

\*\*

On continue à s'occuper des progrès du choléra. Quelques cas ont été signalés à Vienne, où une Anglaise de la haute société a été enlevée subitement.

Le consul anglais d'Alexandrie annonce que l'établissement d'une quarantaine est probable pour les arrivages de Venise, à cause du choléra.

Une dépêche de Washington signale, d'autre part, une légère augmentation du choléra à Nashville et à Cincinnati.

\*\*

La plus importante revue catholique de l'Allemagne, ordinairement peu favorable à la France (*les Feuilles historiques et politiques*, de Munich), vient de publier sur la France et l'empire allemand un travail qui fait sensation. Nous en extrayons ces courts passages qui contiennent de remarquables aveux :

« . . . . Dans la situation anormale de l'Europe, il est tout naturel qu'à Berlin on croie avoir un intérêt vital à combattre une restauration monarchique en France par la simple raison qu'un roi de France aurait chanced'obtenir les alliances nécessaires, ce que M. Thiers, sur son fauteuil présidentiel toujours chancelant, ne pouvait absolument pas se promettre.

» Sous ce rapport, le « vieux Thiers » était un personnage précieux, méritant bien toute la confiance que la Prusse mettait en lui. Il se peut qu'en secret il ait beaucoup pensé à la revanche et y ait travaillé avec plus d'ardeur que ne le fera Mac-Mahon. Mais M. Thiers ne pouvait pas avoir d'alliés ; précieux, inestimable avantage pour la Prusse. . . .

» Sur un sol miné par dix révolutions, un homme d'honneur et un soldat a été mis à la tête d'un gouvernement parlementaire qui lutte ouvertement contre la révolution. C'est là déjà un assez beau résultat. Pour l'empire allemand, il y a un danger, le danger résultant de l'impression que le centre de la révolution européenne a été transporté hors de France et qu'il a été porté ailleurs pour faire place, à Paris, au centre de la réaction européenne, nous voulons dire de la réaction saine et nécessaire à la société. »

## M. LAURIER AU CENTRE DROIT.

M. Laurier a pris congé des radicaux et s'est fait présenter par M. le duc Decazes à la réunion du centre droit. Son passage du pays rouge en un climat tempéré n'a pas surpris l'opinion. Les républicains ne le poursuivent pas des colères dont on charge un apostat ; les monarchistes ne l'accueillent pas avec la joie que l'on montre au converti. Il n'y a ni bouc émissaire dans sa désertion, ni veau gras à sa réception.

Il était difficile que la gauche s'imaginât qu'il siégeait sur ses bancs, par tempérament ou par conviction. Il était vraisemblable que la droite supposât qu'il viendrait à un moment s'asseoir parmi elle. M. Laurier n'appartient pas aux croyants blancs ou bleus, rouges ou tricolores. La recherche de la vérité politique n'a jamais troublé la sérénité de ses jours, ni hanté péniblement ses nuits.

Il n'est pas de ceux qui, par le fond de leur nature ou par les aspirations de leur esprit, offrent une prise à la foi, et sont, un beau jour, précipités de leur cheval sur la route de Damas.

Lorsque M. Laurier est entré dans la vie politique, il y est entré sans parti pris. Il voulait seulement arriver, suivant une expression un peu nue de la langue contemporaine, à ceci ou à cela. Car celui qui a le vouloir d'arriver est disposé à arriver à tout, sans aspirer particulièrement à quoi que ce soit.

Le radicalisme était, en ce temps, le chemin le plus court pour arriver à tout. M. Laurier y fourvoya sa cravate blanche et son habit, par la seule raison qu'il était le plus court.

Il ne recula pas devant l'ennui de courtoyer à chaque pas des gens qui ne se font



pas la barbe et qui ne changent pas de linge. Sa fine raillerie et sa parole élégante se hasardèrent dans le tohubohu emphatique et populacrier, comme une flûte aux sons délicats et spirituels qui se mêle à un charivari de grosses caisses et de chapeaux chinois. M. Laurier avait trop d'esprit, toutefois, pour jeter sa petite flûte par-dessus la haie du chemin et pour saisir quelque gros instrument résonnant qui l'aurait mis à l'unisson. Il prit son parti de continuer à rire dans son roseau, en traversant toute cette foule puante, grouillante, vociférante.

Aussi le peuple souverain a jugé qu'il manquait de tenue, et il lui a marchandé sa récompense. Pendant la guerre, M. Gambetta, à qui plus d'un lien d'amitié l'attachait, ne lui a donné qu'un rôle secondaire. Il l'a employé à des broutilles financières, où il est possible de montrer de l'esprit, mais qui ne sont qu'un passe-temps pour un homme arrivé. Après la guerre, les électeurs du Var l'ont assis sur un siège rouge à l'Assemblée. Depuis, rien.

M. Laurier a dû, il est vrai, philosopher sur la dictature, plus gaiement que les démocrates malproprement barbus et sottement graves de son entourage. Cela doit bien entrer en compte. Le spectacle de M. Gambetta, avocat, traçant les plans de campagne au général Bourbaki, a dû être intéressant. Le tableau de M. Crémieux collant sa tête crépue contre la ganache de Garibaldi vaut bien une toile de Courbet. M. Glais-Bizoin abritant sous son feutre mou le profil de singe de l'un des triumvirs de la France, est une vue empruntée à quelque lanterne magique, qui paye bien les horions et les odeurs que M. Laurier a pu recueillir dans son équipée démocratique.

Mais maintenant qu'il en est réduit à écouter les discours filandreux de M. Le Royer sur les enterrements civils, à assister à la fuite de M. Ranc, à voir M. Gambetta lui-même s'éteindre en des propos de politicien de village, et à ne plus écrire des lettres à M. Morgan, ou peut-être à réfléchir qu'il en a écrit trop, qu'est-ce que vous voulez que fasse cet homme d'esprit ? Il se lève de la table radicale, essuie ses lèvres plissées par un rictus sataniquement railleur, et salue la compagnie :

« Mes bons amis, il n'y a plus rien sur la nappe ; je vous serre la main. D'ailleurs, vous sentez l'ail, et vous êtes assommants. Bien le bonsoir ! »

Voilà comment M. Laurier est assis depuis une semaine sur les bancs du centre droit. C'est peut-être par là que passe aujourd'hui le chemin le plus court. Or, dit M. Laurier, « je suis trop jeune pour être républicain ; ce parti n'a pas assez d'avenir. » Le raisonnement est d'un sceptique avisé. On pourrait même lui donner un nom que les Grecs employaient familièrement, en désignant les disciples de certain philosophe. Mais combien il est plus spirituel que l'entêtement de ces démocrates obstinés qui croient encore au génie de M. Jules Favre, au désintéressement de M. Thiers, et à l'excellence de la République ! (Paris-Journal.)

#### LA FRESQUE DE RAPHAËL (?)

Les journaux de l'ex-présidence le prennent vraiment de bien haut dans la question des fresques de Raphaël (?), « achetées par M. Thiers au nom du gouvernement français. »

La fresque, — non les fresques, et c'est déjà bien trop d'une, — a-t-elle été achetée effectivement ? Les feuilles naguère officieuses l'affirment. Comment concilier cette assertion avec les termes de la proposition signée par M. Waddington pendant son court passage au ministère ?

L'auteur de cette proposition déclare que la vente est conditionnelle. Aujourd'hui, on prétend qu'elle est réelle. La tactique n'est pas maladroite.

Si la vente est conditionnelle et que la commission du budget repousse définitivement la proposition Waddington, l'échec est insignifiant pour M. Thiers, puisqu'il ne l'atteint que dans son amour-propre de connaisseur.

Si la vente est réelle, la question change de face. Le rejet de la proposition entraîne la responsabilité pécuniaire de M. Thiers vis-à-vis du vendeur.

Les amis quand même du dernier président de la République ont intérêt à placer le débat sur ce terrain. A les en croire, la résistance de la commission n'a d'autre objet que de « faire pièce à M. Thiers. »

On voit de quels fils blancs cette habileté est cousue.

Il s'agit de donner le change à l'opinion, de présenter les légitimes scrupules d'une commission de finances comme des taquineries de petits esprits contre un gouvernement tombé.

Personne ne se laissera prendre à cette manœuvre.

On dit que la commission n'est pas « un tribunal d'esthétique. » En quoi l'on a parfaitement raison ; et l'on justifie ainsi la décision prise de renvoyer la proposition Waddington à l'étude du ministre actuel des beaux-arts, M. Batbie.

M. de Renneville n'a pas eu à « se transformer en Aristarque » pour obtenir ce renvoi. (Je ne sais même pas trop ce qu'Aristarque vient faire ici.) Il a suffi, je pense, aux adversaires éclairés de la proposition d'avoir conscience de leur mission pour obtenir une enquête sur les faits que nous avons cités et que nous rappelons, les seuls qui intéressent le pays.

La fresque, — bien loin qu'elle soit incontestable, — a toujours été contestée.

La fresque a été dédaignée par les musées du monde entier depuis qu'elle est en vente, et il y a longtemps, — à Rome d'abord, au mont de piété, puis à Paris.

La fresque a été estimée une trentaine de mille francs en 1869 par la direction des Musées. Et cette année, sans consulter cette direction, qui a seule autorité et qualité pour prononcer en de telles circonstances, la fresque a été achetée 206,500 fr.

Par qui a-t-elle été achetée ? Est-ce par le vendeur qui offre de la céder à l'Etat ? (Proposition Waddington.) — Est-ce par l'Etat ? comme on l'affirme aujourd'hui.

Enfin, — laissant de côté l'impéritie qui a fait confier au même homme, l'expert de la vente, les intérêts adverses du vendeur et de l'Etat, — contre qui le représentant des intérêts de l'Etat a-t-il eu à lutter dans la bataille des enchères ?

Tout est là.

Il ne faut pas être Aristarque pour juger la question. Un tribunal d'esthétique serait même parfaitement superflu.

Il suffirait des lumières d'un simple tribunal civil.

ERNEST CHESNEAU.

### Nouvelles militaires.

#### L'ARTILLERIE RUSSE A L'EXPOSITION DE VIENNE.

Il y a cinq ans à peine, à l'Exposition de 1867, la France et l'Allemagne étaient les seules puissances dont l'artillerie semblait pouvoir être comparée.

On se rappelle les énormes pièces de canon envoyées à Paris Krupp et par nos fonderies ; on n'avait d'yeux que pour ces deux types géants, et l'artillerie des autres puissances paraissait à côté sans intérêt ni valeur.

Les choses ont bien changé en cinq années, et l'on peut voir, en 1873, combien la guerre dernière a stimulé les efforts de tous les gouvernements de l'Europe, quelle importance ont prise les choses de la guerre, et quel entrain, quelle ardeur met chacun de nos voisins pour n'être pas pris au dépourvu comme nous le fûmes nous-mêmes en 1870.

Il arrive qu'aujourd'hui, à Vienne, c'est la France qui semble le plus en retard en fait de gros engins de guerre et de canons.

Une chose doit nous consoler : c'est que nos inventeurs et même nos ouvriers sont à l'œuvre, que nous aurions pu exposer plus d'un système que le gouvernement a préféré laisser dans les arsenaux, et qu'enfin, nous en avons l'espoir, il sortira bientôt de nos fonderies un canon supérieur, comme métal, comme portée et comme précision, à tout ce qui s'est fait jusqu'ici.

Il y a pourtant quelque tristesse à se voir dépasser en fait d'artillerie par des gens qui n'étaient que des barbares quand nos armées traînaient déjà sur les champs de bataille les premières pièces de canon dont on se soit servi.

La France est le berceau des grandes inventions, et de celle-là en particulier. Elle a toujours eu les meilleurs canons du monde ; il faut être arrivé en ces temps-ci pour voir des Allemands et des Moscovites nous enlever cette vieille prépondérance.

Quoi qu'il en soit, il faut avouer que l'exposition d'artillerie russe, à Vienne, est remarquable au point de vue de la légèreté des modèles, de la justesse, de la précision, de l'élimination presque totale du vent.

Elle montre qu'au point de vue des gros engins de guerre, la Russie pourrait entrer en lutte avec n'importe quelle puissance de l'Europe, au moins égale à la plus forte, supérieure à beaucoup.

Les principaux types et les plus beaux ont été exposés par le ministre de la guerre (arsenal de Saint-Petersbourg), par la manufacture d'Oberkhoff (canons d'acier) et par la manufacture de Perm.

Les gros canons de côte et de rempart furent connus en Russie peu après leur introduction en Prusse ; malheureusement, les Russes étaient dans l'impossibilité d'en faire construire chez eux de semblables. Ils tentèrent néanmoins ; mais les pièces lourdes sorties de leurs fonderies n'avaient ni précision, ni solidité, ni portée : il fallut y renoncer.

Obligée de chercher à se pourvoir en pays étranger, la Russie fut d'abord malheureuse en ses essais. Elle acheta, dans les manufactures d'Essen, au constructeur Krupp, plusieurs canons de gros calibre qui lui coûtèrent des sommes énormes. Cet homme, chez qui le talent de l'ingénieur n'a pas fait taire l'avidité du commerçant et de l'Allemand, gagna ainsi une fortune colossale, le noyau de sa richesse actuelle.

Malheureusement la solidité de ses produits n'augmente pas en raison directe de leur cherté ; c'est ainsi que plusieurs gros canons de Krupp éclatèrent dans des expériences faites à Kronstadt en 1870, tuèrent plusieurs canonniers russes et un officier.

La Russie comprit alors la sujétion dans laquelle la mettait l'obligation d'acquiescer en pays étranger les fournitures de son armée. Elle essaya donc encore une fois de perfectionner ses manufactures : on fit venir des ouvriers étrangers, des ingénieurs, des mécaniciens : la Westphalie fut surtout exploitée et envoya en Russie de nombreux sujets.

Les canons exposés cette année à Vienne semblent prouver que la Russie peut aujourd'hui lutter avec les usines de Krupp et les premières usines du monde.

La manufacture de Oberkhoff a produit un canon de siège, du calibre de 30 cent. portant 36 rayures. Le diamètre extérieur est de 4 m. 20 ; la pièce pèse 45,217 kilogrammes ; c'est le canon géant de l'Exposition de Vienne ; le plus gros canon Krupp ne pèse en effet que 37,084 kilog. On a été obligé pour transporter cette énorme pièce de construire un wagon spécial.

Ce canon est fretté suivant le système prussien : son affût est en fer, la charge est de 54 k. 6 de poudre prismatique, et il lance, avec une vitesse initiale de 426 mètres, un obus du poids de 294 kilogrammes, vide.

La manufacture d'Oberkhoff a exposé également un canon de 15 centimètres et un autre de 20.

Parmi les canons exposés par le ministre de la guerre, on distingue le mortier de bronze de 15 centimètres, avec son affût de fer et son caisson ; le canon de 23 centimètres, également avec l'affût en fer ; enfin un canon de campagne de 40 centimètres fort admiré.

Le canon de campagne de 7 centimètres a, paraît-il, donné au polygone les meilleurs résultats. Quatre chevaux suffisent pour son transport : l'un porte la pièce, le second les caissons, le troisième l'affût, le quatrième l'avant-train.

Le reste de la collection envoyée à Vienne par le ministre de la guerre russe se compose à peu près en totale partie de modèles réduits des divers canons inventés et expérimentés depuis 4 ou 5 ans en Russie. Pleine d'intérêt, elle n'a pourtant pas le but d'utilité des autres, et nous ne nous y arrêterons pas.

La manufacture de Perm a également exposé un marteau de 50 tonnes employé pour forger l'acier des canons ; enfin nous signalerons aux officiers d'artillerie un appareil fort ingénieux inventé par Théodore Macksinoff, de Saint-Petersbourg, pour mesurer immédiatement le calibre des pièces d'artillerie.

Ces travaux incessants des puissances étrangères, cette activité qui règne partout dans les arsenaux de nos voisins, doivent nous donner à réfléchir et nous faire comprendre que nous n'avons pas un moment à perdre pour parer aux événements qui peuvent surgir d'un jour à l'autre. Nous l'avons dit plus haut, nous savons qu'on se prépare ; nous ajouterons seulement : qu'on se hâte. Nos arsenaux sont vides ou à peu

près ; il nous faut absolument les remplir et vite ; mais quatre pièces par mille hommes ne se font pas du jour au lendemain, c'est pourquoi nous disons : « Courage ; forgeons et martelons sans relâche. » JEAN DE CERS.

### Nouvelles extérieures.

#### ALLEMAGNE.

La nouvelle cour de justice instituée par l'empereur d'Allemagne est déjà saisie d'un procès contre l'archevêque de Cologne. Le prélat a frappé nominativement d'excommunication deux prêtres de son diocèse, et deux séminaristes qui se sont fait ordonner par feu l'archevêque janséniste d'Utrecht.

Le gouvernement prussien n'entend pas que l'évêque soit maître de diriger son clergé et d'être juge légitime dans son diocèse. Cette monstrueuse prétention, digne des persécuteurs les plus astucieux de l'Eglise, est naturellement applaudie par la presse libérale de tous les pays.

On ne peut, malheureusement, espérer que les juges appelés à statuer dans cet odieux procès, écouteront la voix de la conscience et de la justice ; ils s'inclineront devant l'omnipotence de M. de Bismarck et condamneront le courageux évêque de Cologne comme usurpateur des droits de Sa Majesté le roi Guillaume.

Le gouverneur de Trèves a adressé à ses subordonnés des instructions qui ont pour but d'empêcher absolument les pèlerinages catholiques, sous le fallacieux prétexte qu'ils sont incompatibles avec la tranquillité publique et l'ordre moral.

Ajoutons que, pour justifier cette étrange interprétation de la liberté des cultes, la circulaire du fonctionnaire allemand recourt aux calomnies les plus détestables contre l'honneur et les mœurs des pèlerins. On va vite en Prusse dans la voie de la persécution.

#### ITALIE.

On écrit de Rome à l'Univers :

M. Minghetti, déjà frappé d'impopularité pour ses essais malheureux au ministère, a eu par le télégraphe commission du roi de composer un cabinet. L'entente est difficile, et on ne connaît encore qu'un des ministres du nouveau cabinet, M. Ricotti, qui faisait partie du cabinet Lanza. Ce M. Ricotti, dont les plans de réorganisation militaire sont l'objet des critiques de toute l'armée, doit rester à son poste et achever son œuvre.

Les journaux républicains ont des paroles très-âpres contre Victor-Emmanuel.

« Le chef de l'Etat s'en est allé à Cuneo, dit la Capitale, et cette nouvelle fait une mauvaise impression sur tout le monde... L'éloignement du monarque dans une circonstance si grave est blâmé par les conservateurs eux-mêmes. Personne ne peut comprendre comment, devant conférer avec les hommes politiques, il demeure loin de Rome. L'attitude de la gauche est juste et sévère. »

Victor-Emmanuel va à la chasse au chamois : c'est son droit, et les honnêtes gens n'y trouvent rien à reprendre. Seuls, les révolutionnaires sont assez naïfs pour croire que le régime du bon plaisir a fait son temps, parce qu'ils ont eu, eux, l'habileté de convertir les rois chrétiens en rois fainéants ou constitutionnels.

Au reste, les faiseurs de nouvelles se contredisent : les uns prétendent que Victor-Emmanuel a pris la fièvre et de ne plus revenir à Rome pendant l'été ; les autres tiennent pour certain qu'il arrivera sous peu.

Rien n'est encore résolu à Rome au sujet de la crise ministérielle ; M. de Cambrai-Digny paraît avoir des chances de reprendre le portefeuille des finances, il faut avouer que ce nom n'est pas d'un heureux présage pour le Trésor de Victor-Emmanuel.

Le Saint-Père a reçu l'amende honorable présentée par le clergé d'Alexandrie au sujet des funérailles de M. Rattazzi ; ce fait a produit, assure-t-on, une excellente impression.

Au lieu de partir par un train spécial, Isabelle a pris en toute simplicité l'express pour Florence.

Beaucoup de personnes qui avaient voulu saluer la reine au moment du départ et beaucoup de voyageurs se trouvaient donc



réunis à la gare, et de là quelques incidents les plus simples du monde, auxquels les journaux, l'Italie entre autres, donnent de l'importance.

Par exemple, quelqu'un ayant fait remarquer à la reine, parmi les voyageurs, M<sup>me</sup> de Corcelle, qu'elle ne connaissait pas, Sa Majesté s'est aussitôt gracieusement avancée vers elle, et M. l'ambassadeur étant présent n'a pas manqué de se joindre à M<sup>me</sup> de Corcelle pour remercier la reine de cette marque de distinction et lui offrir ses hommages.

M. Fournier accompagnait de son côté un membre de la légation française, M. de La Haye, attaché militaire, si je ne me trompe, allant visiter les fortifications de Bologne.

Il paraît que M. Fournier, qui avait eu autrefois l'occasion d'être présenté à la reine Isabelle, s'est avancé et a échangé quelques mots avec elle. Mais c'était de lui-même et sans aucune entremise.

Il y a eu d'autres politesses rapides, d'autres rencontres fortuites, le tout favorable à la frivolité des faiseurs de nouvelles et aux commentaires oiseux de la presse italienne.

## Assemblée Nationale.

Séance du 2 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Jean Brunet, relative à la réorganisation territoriale de la France.

M. Jean Brunet parle au milieu d'un tumulte qui couvre absolument sa voix.

M. Gusman Serph, rapporteur, demande à l'Assemblée de ne pas prendre le projet de loi en considération.

M. Jean Brunet insiste pour l'adoption de son projet.

L'Assemblée décide qu'elle ne prend pas la proposition en considération.

M. Dufaure. — Messieurs, je demande pardon à l'Assemblée d'interrompre ses délibérations pour demander la mise à l'ordre du jour de ses bureaux de deux projets de loi que j'ai déposés les 19 et 20 mai au nom du gouvernement. Ils avaient été prescrits par l'art. 5 de la loi du 13 mars 1873, et étudiés pendant les six semaines de prorogation, puis déposés sur votre bureau.

Une crise déterminée par l'interpellation d'un certain nombre de membres de cette Assemblée a empêché de les examiner; on comprend les motifs qui nous ont empêchés de demander plus tôt qu'ils soient mis à l'ordre du jour, et nous ne faisons aucun reproche au président de l'Assemblée de n'avoir pas encore convoqué les bureaux à cet effet.

Mais ces projets doivent être examinés pour obéir à une loi qui, sans cela, resterait vaine. (Applaudissements au centre gauche.)

Je viens vous demander de mettre ces projets à l'ordre du jour des bureaux; je m'attends à une opposition de cette partie de l'Assemblée (il désigne la gauche. — Hilarité prolongée), car je me rappelle que M. Peyrat, au nom de 53 de ses collègues, a déclaré le 19 mai que ces projets tendaient à donner à l'Assemblée le pouvoir constituant qui ne lui appartient pas, et il a voté contre eux.

Ils persisteront dans cette opposition, mais je leur ferai observer que leur opinion est contraire à la loi que vous avez votée; l'Assemblée a toujours déclaré qu'elle était constituante, investie des pouvoirs que le pays lui a confiés pour le sauver.

J'ai entendu dire qu'il y avait une autre objection, que les événements du 24 mai avaient tout changé, et que nos lois n'avaient plus d'objet. (Mouvements divers.)

Messieurs, le 24 mai, vous avez légalement changé vos délégués, mais les nouveaux ministres n'ont pas songé à les retirer, et je lis même dans un des plus importants discours de cette séance, celui de M. Target (Bruit), qu'il acceptait la solution républicaine résultant des lois constitutionnelles présentées. Le message du nouveau Président lu ici par M. le duc de Broglie rappelait ces lois et vous promettait l'avis du nouveau gouvernement.

On me dit: Mais pourquoi nommer une commission aujourd'hui, à la veille de leur prorogation? (Très-bien!) Cette objection ne m'a pas touché; si l'Assemblée devait se séparer le 15 juillet, je n'insisterais pas; mais d'ici au 18 août, date de la réunion des conseils généraux, il n'y a pas de prorogation forcée. (Bruit.)

En un mois, une commission composée d'hom-

mes éclairés peut faire avant la prorogation un travail éminemment utile (Bruit); elle pourra nommer son rapporteur (Nouveau bruit), le temps de la prorogation sera précieux pour faire le rapport le plus important qui ait été soumis à cette Assemblée (Exclamations), et quelques jours après votre réunion, vous pourrez discuter les lois, vous gagnerez ainsi des mois (Agitation), ces lois donneront à notre société une base solide (Interruption), elles donneront à notre gouvernement un nom et une base solide; c'est donc une grande œuvre nationale (Bravos à gauche); car en ce moment l'exercice du pouvoir est d'une difficulté inouïe. (Interruptions.)

M. le président blâme les interrupteurs.

M. Dufaure. — Je le déclare à mes honorables successeurs, et je tiens le même langage que je tenais quand j'étais au pouvoir. (Applaudissements à gauche.)

M. Leurent. — Si j'interviens, c'est que la proposition de M. Dufaure peut nuire aux intérêts les plus considérables du pays (Très-bien!) que j'ai pour mission spéciale de défendre. (Violentes interruptions à gauche.) L'ancien gouvernement a proposé des lois constitutionnelles, le gouvernement ne se dérobe pas à l'examen de ces lois; la seule question est celle d'opportunité.

Or, au point de vue pratique, je crois qu'on gagnerait peu de temps; et, au point de vue des affaires, je dirai que la majorité du pays ne fait que de la politique défensive. (Bruit.) Dans ces derniers temps, le monde commercial a eu ses affaires suspendues par suite du manque de sécurité. Au point de vue économique, cette sécurité nous allons la lui rendre; mais il lui faut la sécurité politique. Les dernières élections ont amené un grand trouble dans les affaires. (Interruption à gauche.)

Il n'y a pas de contestations sur ce point; aujourd'hui, il y a amélioration; cela inquiète peu ceux qui ne font que de la politique. (Applaudissements à droite.) Il y a plus de confiance dans l'avenir. (Nouveaux applaudissements.) La mise à l'ordre du jour des lois constitutionnelles jettera dans le pays une certaine inquiétude. (Mouvements divers.)

D'ailleurs, pendant les vacances, nous allons nous mettre en contact avec nos électeurs, c'est une absolue nécessité, et en revenant ici, nous ferons ces lois mieux que nous ne les ferions aujourd'hui. (Bruit.) Je demande donc que l'Assemblée ne nomme sa commission que dans le mois qui suivra sa rentrée.

M. Léon Say. — (La clôture, la clôture!)

M. Gambetta. — M. Dufaure disait savoir d'avance que l'extrême gauche repoussait sa proposition, il ne s'est pas trompé; toutes les fois que nous verrons l'Assemblée se rapprocher de la confection d'une constitution quelconque, nous viendrons vous dire, au nom du 4 septembre en vertu duquel vous siégez sur ces bancs (protestations à droite), nous viendrons accomplir le mandat que nous a confié le suffrage universel.

M. Paris. — Mandat impératif!

M. Gambetta. — C'est le plus noble de tous! Nous estimons que dans l'état actuel du pays, après les manifestations non équivoques de sa volonté, M. Leurent nous engage à nous mettre en contact avec nos électeurs; il faut que ce contact ait un nom, c'est la dissolution.

Si quelque chose légitime cette insistance à demander cette dissolution, c'est de voir M. Leurent, homme connu par son bon sens (rires), son expérience des affaires, dire que si on fait de la politique dans cette Assemblée le pays sera inquiet. (Bruit.) Ces paroles sont vraies, loyales; les divisions qui séparent vous interdisent de faire une charte.

Je vous rappelle qu'on avait fixé la dissolution à la libération du territoire; aujourd'hui prétendez-vous que le 24 mai ait changé tout à ce point qu'il ne faille tenir aucun compte des protestations du suffrage universel, et voulez-vous vous perpétuer pour conduire la France vers cet avenir qu'on ne veut pas nommer et qu'on laisse entrevoir?

Il faut que le gouvernement, produit des partis coalisés (bruit) nous dise ce qu'il accepte dans les lois de ses prédécesseurs. Je l'engage à consulter les dix collèges vacants; mais vous ne le ferez pas, car vous savez bien que l'esprit public est partout le même.

M. Dufaure disait que nous étions 53; nous avons été 222 pour protester contre le pouvoir constituant, nous protesterons jusqu'à ce que vous ayez fait la loi.

Tout nous y engage, l'infériorité de votre origine. (Exclamations. — A l'ordre!)

M. le président. — J'invite l'orateur à s'expliquer.

M. Gambetta. — Je voulais dire que l'Assemblée a été élue dans de telles conditions que son man-

dat n'a été ni net, ni explicite; ce qui le prouve, c'est la perpétuité du débat entre vous et le pays.

La situation est bien facile, si l'on veut consulter le pays.

Vous touchez aux limites de l'occupation, vous pouvez demander aux électeurs quel choix ils font entre les partis, vous ne pouvez qu'indiquer la manière dont ils seront consultés. Nous ne nous associerons donc ni de près ni de loin à une besogne constitutionnelle.

M. le duc de Broglie, vice-président du cabinet. — Je ne viens pas répondre au discours que vous venez d'entendre. Il ne s'agit que du débat qui s'agit entre l'Assemblée et l'orateur et qu'il voulait étouffer en vous empêchant de naître; elle n'a pas attendu sa permission pour naître, elle n'a pas besoin de sa permission pour vivre.

Les lois constitutionnelles ont été présentées en vertu d'une loi; le nouveau gouvernement vous a promis de vous donner son opinion, il est prêt à vous la donner; mais il trouve dans l'opinion de M. Leurent une juste appréciation des circonstances, et nous pensons que l'ajournement doit être prononcé.

Quant au danger pour l'ordre social qu'on nous a fait entrevoir, on peut dire que tant qu'on sera honoré de votre confiance, on portera, sans être écrasé, le fardeau des affaires et la responsabilité de leur direction. (Salve d'applaudissements.)

M. Léon Say. — Depuis longtemps on se plaint de l'incertitude qui arrête les affaires; lors de la discussion des Trente, vingt-cinq chambres de commerce on demandait l'établissement définitif de la République conservatrice. (Bruit.) On nous a parlé d'un délai très-court, il représente vos six mois; dans l'exposé des motifs, on vous parlerait de la difficulté de gouverner, dont le nouveau ministère ne s'est pas aperçu. (Applaudissements.)

J'ai lu, il y a deux jours, dans un journal officieux (Exclamations) qu'on ne pouvait plus avoir de renseignements sur l'état de l'opinion publique. J'insiste donc pour la mise à l'ordre du jour de ces lois.

L'Assemblée, consultée, décide qu'elle nommera dans le mois qui suivra sa rentrée la commission chargée d'examiner les lois constitutionnelles.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret du Président de la République en date du 23 juin 1873, M. Georges Baudry a été nommé greffier du tribunal civil, en remplacement de M. Lambert, démissionnaire en sa faveur.

M. Baudry a prêté serment, en cette qualité, à l'audience d'hier.

Nous apprenons, dit l'Union libérale, que des trains de plaisir pour Paris à prix réduit seront organisés sur le réseau du chemin de fer d'Orléans, à l'occasion des fêtes données en l'honneur du Shah de Perse.

Le prochain appel des engagés conditionnels d'un an aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre 1873.

Les engagements seront reçus du 20 au 31 octobre, de manière que la mise en route puisse s'effectuer le 1<sup>er</sup> novembre.

Le montant de la prestation, qui reste fixée à 1,500 fr., devra être versé du 25 septembre au 18 octobre.

### LE GIBIER EXOTIQUE.

M. le ministre de l'intérieur adresse aux préfets la circulaire suivante:

« Monsieur le préfet,

» Consultés une première fois, en 1860, sur la question de savoir s'il y aurait des inconvénients à autoriser l'importation et la vente sur nos marchés du gibier exotique connu sous le nom de *grousses d'Ecosse*, MM. les professeurs du Muséum ont fait connaître que loin d'être nuisible à la conservation du gibier indigène, l'introduction et la vente des grousses ne pourraient que favoriser la conservation du gibier acclimaté en France, en même temps qu'elles pourraient faire une concurrence efficace au braconnage. En conséquence, un de mes prédécesseurs adressait, le 20 novembre 1860, une circulaire à MM. les préfets pour les informer que les grousses d'Ecosse pourraient, à l'avenir, être introduits, colportés et vendus sur notre territoire.

» Cette première tolérance fut suivie

d'une mesure analogue en 1868, et une circulaire du 22 février de cette même année autorisa l'introduction de certaines espèces de gibier de provenance russe appartenant à la même famille que la grouse d'Ecosse.

» Ces deux mesures ont été accueillies favorablement par le commerce et par les chasseurs français; et des commerçants en ont récemment demandé l'extension aux espèces similaires provenant de Norvège, de Suède et d'Amérique, en y ajoutant la perdrix blanche, facilement reconnaissable à ses pieds emplumés jusqu'aux ergots.

» Comme mes prédécesseurs, j'ai cru devoir consulter le Muséum à ce sujet, et son avis étant favorable, je viens de décider, de concert avec M. le ministre de la justice, que les facilités précédemment accordées pour l'introduction, le colportage et la vente du gibier précité de provenance russe et écossaise, seraient également applicables aux mêmes espèces provenant de Norvège, de Suède et d'Amérique.

» Je vous prie en conséquence, Monsieur le préfet, de donner les instructions nécessaires pour qu'il ne soit apporté, dans votre département, aucune entrave à l'introduction, au colportage et à la vente des espèces de gibier exotique connues sous les noms de *grand coq de bruyère*, de *gêlinote noire ou coq de bruyère à queue fourchue*, de *gêlinote blanche ou lagopède des saules* et de *gêlinote cupido*, quelle que soit la provenance de ces espèces d'oiseaux, qui n'ont point leurs similaires en France.

» Ces concessions, vous le remarquez, Monsieur le préfet, tendent à substituer dans la consommation un gibier exotique à celui qui est le produit du braconnage. Je vous recommande, en conséquence, d'appeler sur ce point l'attention des agents chargés de la police de chasse, en les invitant à redoubler de vigilance pour empêcher la destruction de notre gibier et des oiseaux insectivores, la capture de ces derniers étant un abus des plus préjudiciables aux intérêts de l'agriculture.

» Vous aurez soin, Monsieur le préfet, en m'accusant réception de cette circulaire, de me faire connaître les mesures que vous aurez cru devoir prendre pour en assurer l'exécution.

» Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'intérieur,  
» BEULÉ. »

Un journal suisse, sous ce titre: *Un venin peu connu*, donne aux cultivateurs l'avertissement suivant: « Ne touchez jamais au guano, dit-il, sans faire attention auparavant si vous n'avez pas à la main quelque écorchure. Cette substance pourrait pénétrer dans la blessure et empoisonner le sang de manière à entraîner la mort. C'est ce qui vient d'arriver à un cultivateur de Zurich tout dernièrement. » On pourra profiter de cet avis, bon à recueillir.

Pour les articles non signés: P. GODART.

## Théâtre de Saumur.

Samedi 5 Juillet 1873.

Une seule représentation donnée par les Artistes du THÉÂTRE DES VARIÉTÉS de Paris.

**La Permission de Minuit**, pièce en 1 acte, mêlée de chant; du théâtre des Variétés, par M. Jules Moineaux, musique de M. Hervé.

M. BARON remplira le rôle de *Blanchard*, et M. COOPER celui de *Barbillon*, qu'ils ont créés à Paris; Mlles CELLINI et A. LERICHE rempliront les rôles qu'elles ont joués à Paris.

**C'est pour ce soir**, à-propos mêlé de chant, du théâtre des Variétés, par M. William Busnach.

MM. BARON, COOPER, DANIEL BAC, Mlles CELLINI et A. LERICHE rempliront les rôles qu'ils ont joués à Paris.

**La Bonne Année**, paroles et musique de G. Lefort. — *Faut qu'on se r'garde*, paroles de Bedeau, musique de F. Barbier, — chantées par Mlle CELLINI.

**LA VEUVE DU MALABAR**, tyrolienne nègre, extraite de l'opéra-bouffe du théâtre des Variétés (dernier grand succès de la saison), paroles de MM. H. Crémieux, musique de M. Hervé, jouée et chantée par M. COOPER avec l'aide de M. BARON.

**La Première Feuille**, paroles et musique de G. Lefort. — *La Mare aux grenouilles*, paroles de M. Cogniard, musique de M. Jonas, — chantées par Mlle A. LERICHE.

**Les Deux Sourds**, comédie en 1 acte, du théâtre des Variétés, par M. Jules Moineaux.

M. BARON remplira le rôle de *Boniface*, qu'il a créé à Paris; MM. DANIEL BAC, COOPER et Mlle A. LERICHE rempliront les rôles qu'ils ont joués à Paris.



**Les Jurons de Cadillac**, comédie en 1 acte, de M. Pierre Berton. M. Daniel BAC et Mlle CELLINI rempliront les rôles qu'ils ont joués à Paris. Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 heures.

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>**, boulevard Saint-Germain, 79, Paris. **Le Dictionnaire de la langue française**, par E. LITTE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 23<sup>e</sup> fascicule, CRI à CZA et préface a à h, est en vente.

Sommaire du **MAGASIN PITTORESQUE** (juin 1873), à 60 centimes par numéro mensuel :

**Texte.**

N° 23. — Les Flâneuses. — Le Petit Poucet russe, conte russe. — Fabrication du sucre de betteraves (fin). — Les Robinsons de l'île Aukland. — Petit à petit, l'oiseau fait son nid. — Dieu. — La Maison kabyle. — L'ancienne Caserne des janissaires à Constantine. N° 24. — Le Monastère du Yung-fou (Chine). — Les Robinsons de l'île Aukland (suite). — Les Ennemis des livres. — Deux anciens carrosses portugais. — Mémoires d'Edward lord Herbert de Cherbury (suite). — Amis pervers. — Les Classes malheureuses. — Un Aquarium microscopique (suite). N° 25. — Les Ruines du Temple de Sérapis. — Les Robinsons de l'île Aukland (suite). — Les Ardennes (suite). — Une Pièce de monnaie allemande, nouvelle. —

Civilisation européenne. — La Peau humaine (suite et fin). — Astronomie. N° 26. — Le Talégalle. — Une Pièce de monnaie allemande, nouvelle (fin). — Clairière dans les terres chaudes de la côte ferme d'Amérique. — Les Robinsons de l'île Aukland (suite). — Une pomme de terre historique. — Arboriculture (suite). — Les Poulets sacrés.

**Gravures.**

N° 23. — Les Flâneuses, par Castan (Salon de 1872; Peinture). — Fabrication du sucre de betteraves: Fig. 1, Filtres-Presses; 2, Atelier au noir. — Ancienne Caserne des janissaires, à Constantine. N° 24. — Le Temple de Fang-kwan-yuan, d'après un croquis de M. Pompon, lieutenant de vaisseau. — Voitures de gala des rois Jean IV et Jean V de Portugal, d'après des photographies de J. Laurent (2 grav.). — Un Aquarium microscopique (fig. 2, 3, 4, 5). N° 25. — Le Temple de Sérapis, à Pouzzoles, d'après une photographie de Ladrey. — Les Ardennes: Ruines du château de Linchamps, les Clairières. — La Peau humaine (fig. 40, 44). N° 26. — Le Talégalle et son nid. — Combat entre Jarocho; le Lazo; Souvenir de la côte ferme d'Amérique, par Ph. Blanchard (Salon de 1872; Peinture). — Cage de poulets sacrés, d'après un bas-relief antique.

Sous ce titre collectif: **LE PROCÈS DES CÉSARS**, M. BEULÉ a publié chez les éditeurs Michel Lévy frères quatre beaux volumes in-8°, formant chacun un ouvrage à part, dont voici les titres :

*Auguste, sa famille et ses amis* (4<sup>e</sup> édition); *Le Sang de Germanicus* (3<sup>e</sup> édition); *Tibère et l'héritage d'Auguste* (3<sup>e</sup> édition); *Titus et sa dynastie* (2<sup>e</sup> édition). **LE PROCÈS DES CÉSARS**, intenté par M. Beulé, est la condamnation du césarisme, auquel l'éminent historien, armé des puissantes ressources de l'érudition et de l'archéologie, qui lui sont si familières, a porté des coups implacables et décisifs dans ces quatre volumes dont on n'a pas oublié l'immense et légitime retentissement quand ils parurent sous l'Empire.

Parmi le nombre considérable de personnes auxquelles on conseille l'huile de Foie de Morue, les trois quarts au moins la prennent avec dégoût. Quelle est la mère de famille, qui, administrant ce médicament à ses enfants, ne s'est pas fait la réflexion que l'on devrait bien trouver de quoi remplacer un médicament si répugnant? Ce désir si naturel se trouve aujourd'hui complètement rempli par le **Sirop de Raifort iodé de Grimault et C<sup>ie</sup>**, qui lui est substitué avec avantage et a reçu les témoignages les plus flatteurs de toutes les sommités médicales de Paris. — Dépôt à Saumur, dans les bonnes pharmacies.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson. — Tout malade trouve, dans la douce *Revalésière* de Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme,

étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La Revalésière a agi sur moi merveilleusement. mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. **DAVID RUFF**, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez **MM. TEXIER**, place de la Bilange, **COMMON**, rue St-Jean, **GONDRAND**, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — **DU BARRY ET C<sup>ie</sup>**, 26, place Vendôme, Paris.

LE **CHOCOLAT-MENIER** SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 JUILLET 1873.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72. . . . .	56 30	» 20	» 60	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . . . .	790	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill. . . . .	290	»	1 25	»
4 1/2 % jouiss. mars. . . . .	80 90	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	642 50	2 50	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70. . . . .	455	»	7 50	»
4 % jouissance 22 septembre. . . . .	70	»	»	Crédit Mobilier . . . . .	408 75	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet. . . . .	440	»	2 50	»
5 % Emprunt 1871 . . . . .	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche . . . . .	942 50	»	2 56	Société autrichienne, j. janv. . . . .	»	»	»	»
Emprunt 1872 . . . . .	91 45	» 10	»	Charentes, 400 fr. p. j. aodt. . . . .	345	»	10	<b>OBLIGATIONS.</b>				
— libéré . . . . .	90 60	» 10	»	Est, jouissance nov. . . . .	510	1 25	»	Orléans . . . . .	274	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857 . . . . .	210	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. . . . .	846 25	3 75	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	270	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 . . . . .	410	»	»	Midi, jouissance juillet. . . . .	600	1 25	»	Est . . . . .	271	»	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	445	»	»	Nord, jouissance juillet. . . . .	1042 50	»	»	Nord . . . . .	277 75	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	290	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . . .	816 25	1 25	»	Ouest . . . . .	269 50	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . . .	254	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	515	»	»	Midi . . . . .	270	»	»	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	4235	» 10	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. . . . .	965	»	»	Deux-Charentes . . . . .	260	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. aodt. . . . .	548 75	1 25	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . . .	690	7 50	»	Vendée . . . . .	230	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . . . .	462 50	»	»	Société Immobilière, j. janv. . . . .	17 25	»	»					
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	350	»	»									

**GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).**

**DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — soir, —  
4 — 13 — — express.  
7 — 27 — — omnibus.

**DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — soir, omnibus.  
4 — 44 — —  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Par adjudication amiable, A SAUMUR, En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, **Le dimanche 20 juillet 1873, à midi.**

**L'USINE DES HURAUDIÈRES**

Pour la fabrication des engrais, colle-forte et gélatine, Située commune de Saumur.

Avec vastes bâtiments et très-belle machine à vapeur; usine à la Motte-Bourbon, à 20 kilomètres de Saumur, sur le canal de la Dive, comprenant maison, moulin et 27 hectares de marais tourbeux; maison à Ingrandes-sur-Loire, servant de dépôt. Mise à prix des deux usines, qui ont coûté **500,000 francs**; **50,000 francs**.

Mise à prix de la maison d'Ingrandes: service d'une rente foncière en blé.

Le matériel, complet et en bon état, pourra être pris par l'acquéreur sur une estimation très-réduite. S'adresser, pour tous renseignements, à M. Ludovic PROUST, expert-comptable à Saumur, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (276)

**A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE JOLIE MAISON**

Sise aux Rosiers, au bord de la Loire, Avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve VIDAL, aux Rosiers. (270)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Par adjudication amiable, A SAUMUR, En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, **Le dimanche 20 juillet 1873, à midi.**

**MAISON ET JARDIN**

A Saint-Hilaire, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, Appartenant à M. Augustin THIERCELIN.

Cette maison, qui se trouve sur le bord de la route, comprend: au rez-de-chaussée quatre pièces, au premier deux chambres et un cabinet; trois mansardes et un grenier au-dessus; cour; jardin en terrasse; cave dans le roc; terrain en face de la maison, entre la route et le Thouet; elle joint au levant M. Laroche, au couchant M. Guépin. Entrée en jouissance de suite.

Mise à prix. . . . . **7,000 fr.**

S'adresser, pour tous renseignements, à M. Ludovic PROUST, expert-comptable à Saumur, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (267)

**A VENDRE OU A LOUER**

**PETITE MAISON ET JARDIN**

Agréablement situés, Bornés au nord par l'enclos des frères de l'Ecole chrétienne et au sud par le jardin de M. Martineau, et près du château d'eau projeté. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE UN PIANO CARRE**

Bon pour les commençants. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE, **UNE MAISON** Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,

Joignant d'un côté M<sup>me</sup> veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois. Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée. Conditions avantageuses. S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (106)

**A LOUER**

PRESENTEMENT, **UNE MAISON**, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. FORGE. (98)

**A LOUER**

Pour la Saint Jean 1874, **MAISON**, rue d'Orléans, n° 31, occupée par M. Ragain, marchand de papiers. S'adresser à M. MOLLET, rue de l'Hôtel-Dieu, 27, à Saumur. (203)

**A VENDRE**

D'OCCASION, **BEAUX BILLARDS** Avec leurs accessoires. S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

**A CÉDER**

**UN CHANTIER DE CHARPENTIER** A SAUMUR. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

D'OCCASION, **DEUX BONS CASIERS**, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

**UN JOLI COUPLE DE FURETS** Bien apprivoisés. S'adresser rue Saint Nicolas, n° 74, à Saumur.

**LIGNE RÉGULIÈRE DE BATEAUX A VAPEUR**

ENTRE **Nantes et les Ports de la Manche, DE BRISTOL.**

DÉPART TOUS LES 15 JOURS. Steamer **African**, capitaine Chase, partira le 3 juillet pour Bristol et Cardiff. A. ALBERT, agent de la ligne, } à Nantes. TH. DENIS, courtier, }

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS: Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr. Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris. La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains. Le volume broché pour Paris 3 fr. d<sup>e</sup> pour les départements 4 fr.

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**SOURCES MINÉRALES**

**E THOUARCÉ.**

Situées dans un des plus riches et des plus pittoresques sites de l'Anjou, au milieu des coteaux renommés pour la qualité de leurs vins, ces sources sont d'une richesse exceptionnelle.

Elles ont été soumises à l'appréciation de l'Ecole de Médecine de Paris.

Dans le rapport de MM. Dezanneau et Tireau, on lit: « 1<sup>o</sup> Que ces eaux appartiennent à la classe des eaux ferrugineuses froides; « 2<sup>o</sup> Que la proportion de fer qu'elles contiennent et l'état dans lequel ce métal s'y trouve combiné les place au premier rang des eaux de cette classe, tant indigènes qu'étrangères; « Que la proportion d'acide carbonique qu'elles retiennent assure leur assimilation. »

La petite ville de Thouarcé, sur le bord du Layon, rivière très-poissonneuse, est un chef-lieu de canton qui offre toutes les facilités d'installation désirables. Belle route. — 28 kilomètres d'Angers. — Plusieurs voitures par jour. Correspondance avec le chemin de fer. Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Lepine, qui se charge de préparer les logements. (250)

Saumur, imp. de P. GODET.